



**RAPPORT GENERAL DE LA SEMAINE CONGOLAISE SUR  
L'INTERDICTION  
DES MINES ANTIPERSONNEL EN R.D. CONGO  
Du 06 au 16 décembre 2005**

Par

**L'AGENCE DE DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE  
EN AFRIQUE CENTRALE  
"ADDIHAC "**

**ONG HUMANITAIRE ET EDUCATIVE**

143, Avenue Kasa-Vubu, C/Ngiri-Ngiri (Direction : Saïo et 24 Novembre)  
Site Web: [www.addihac2004.centerrall.com](http://www.addihac2004.centerrall.com) E-mail : [addihacongo\\_mines@yahoo.fr](mailto:addihacongo_mines@yahoo.fr)  
Tél. : (00243) 98 23 06 96 – (00243) 81 812 43 93 / B.P. 10687 Kinshasa 1 / R.D. Congo



**FEVRIER 2006**

## **TABLE DES MATIERES**

### 0. Introduction

#### 1. Table ronde sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en RDC

a) Justification

b) Déroulement de l'activité

b.1) Cérémonie d'ouverture

b.2) Les conférences

1<sup>er</sup> axe : Les institutions publiques congolaises face à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa

2<sup>e</sup> axe : L'apport de la communauté internationale à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa

3<sup>e</sup> axe : L'implication des organisations internationales non gouvernementales et de la société civile congolaise à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa

b3) Travaux en ateliers et déclaration finale

#### 2. Rencontre sportive et carnaval

a) Justification

b) Déroulement de l'activité

#### 3. Matinée culturelle

a) Justification

b) Déroulement de l'activité

#### 4. Exposition

a) Justification

b) Déroulement de l'activité

#### 5. Répercussion dans la presse

#### 6. Conclusion

#### 7. Annexe:programme de la semaine

## **0. Introduction**

Il s'est tenu, du mardi 06 au samedi 16 décembre 2005, la deuxième édition de la semaine congolaise sur l'interdiction des mines antipersonnel. Organisée par *l'Agence de Diffusion du Droit International Humanitaire en Afrique Centrale*, ADDIHAC en sigle, grâce à l'appui financier de *l'Ambassade du Canada en République Démocratique du Congo (RDC)*, et en partenariat avec le *Ministère des Affaires Etrangères et le Centre des Nations Unies de Coordination d'Action contre les Mines au Congo (CCACM)*, cette semaine Congolaise a poursuivi un objectif noble : celui d'amener le gouvernement de la RDC à se conformer davantage aux dispositions pertinentes de la convention d'Ottawa.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie utilisée a consisté à mettre en œuvre les activités ci-après :

- Table ronde sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa en RDC
- Rencontre sportive et marche carnaval
- Matinée culturelle
- Exposition
- Répercussions dans la presse

### **1. Table ronde sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa en RDC**

#### **a) Justification**

La table ronde sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa s'est tenue du 06 au 07 décembre 2005. L'objectif spécifique poursuivi à travers cette activité était de faire une évaluation sans complaisance de la situation des mines antipersonnel en RDC. Deux principales phases ont marqué le déroulement de cette table ronde à savoir : la cérémonie d'ouverture et les conférences.



*(Accolades entre le Vice-Président Ruberwa et le Sec. Exécutif de l'ADDIHAC, M. Par-Dieu Mayenikini)*

**b) Déroulement de l'activité**

**b.1) Cérémonie d'ouverture**

L'ouverture officielle de la table ronde a eu lieu le mardi 06 décembre 2005 sous le patronage de Son Excellence Monsieur Azarias RUBERWA, Vice-Président en charge de la Commission Politique, Défense et Sécurité et en présence de Son Excellence Monsieur Jean-Pierre ONUSUMBA, Ministre de la Défense Nationale, Démobilisation et Anciens Combattants ; de Son Excellence Monsieur BANZA MUKALAY, Vice-Ministre de la Coopération Internationale ; de Son Excellence Monsieur Jean-Pierre BOLDUC, l'Ambassadeur du Canada en RDC ; de l'Ambassadeur du Royaume de la Belgique en RDC ; de Son Excellence Monsieur William SWING, Représentant du Secrétaire Général des Nations-Unies en RDC ; du Révérend Daniel KAWATA, Coordinateur de la Commission Nationale de la Démobilisation et de la Réinsertion ainsi que de nombreux invités.



*(De gauche à droite : S.E.M. Adoplhe Onusumba, Ministre de la Défense Nationale ; S.E.M. Azarias Ruberwa, Vice-Prés. de la République ; S.E.M. Jean-Pierre Bolduc, Amb. du Canada en RDC)*

Commencée après l'exécution de l'hymne national et l'exécution de la chanson « Halte à l'utilisation des mines » par les jeunes ambassadeurs d'actions contre les mines et membres du groupe musical « Les Militants de la Paix » de l'ADDIHAC, cette importante cérémonie a été marquée par trois principales allocutions, à savoir :

1. Le discours de bienvenue de Monsieur Par-Dieu Mayenikini, secrétaire exécutif de l'ADDIHAC, qui a circonscrit le cadre général d'organisation de la table ronde ;
2. Le discours de circonstance de S.E.M Jean-Pierre Bolduc, Ambassadeur du Canada en RDC, qui a réaffirmé la volonté du Canada à accompagner la RDC dans sa lutte contre les mines ;
3. Le discours de S.E.M. Azarias RUBERWA, Vice-Président en Charge de la Commission Politique, Défense et Sécurité, qui a rappelé les grandes lignes du processus d'Ottawa et a réaffirmé la volonté des autorités congolaises à se conformer davantage aux dispositions pertinentes de la convention d'Ottawa.



*(Groupe Musical « Les militants de la Paix », jeunes ambassadeurs d'action contre les mines en R.D. Congo, se produisant lors de la cérémonie d'ouverture. Au milieu : Mme Michita Mabanza, chargée de Communication de l'ADDIHAC)*

### **b.2) Les conférences**

Après la cérémonie d'ouverture et le retrait des officiels, les participants à la table ronde ont suivi avec une attention scrupuleuse les exposés faits par les différents experts. Ces exposés ont gravité autour des trois principaux axes.

***1<sup>er</sup> axe : Les institutions publiques congolaises face à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa***

A travers ce premier axe, il était question de faire un état de lieu de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en RDC et ce, sur le plan diplomatique, sur le plan militaire et sur le plan juridique.

Sur le plan diplomatique, le représentant du ministère des affaires étrangères a rappelé brièvement les actions accomplies par la commission nationale de lutte contre les mines et les difficultés auxquelles elle est confrontée, dont la plus importante est la léthargie qu'elle accuse du fait du dédoublement de la structure de gestion du traité d'Ottawa au niveau national, avec d'une part la commission nationale de lutte contre les mines, et d'autre part les experts de la présidence.

Sur le plan militaire, le représentant du ministère de la défense a évoqué le rôle de son ministère au processus de destruction des stocks des mines antipersonnel et a souligné les facteurs qui constituent l'obstacle majeur à cette destruction, notamment le retard consécutif à la mise en place des institutions politiques, administratives et militaires de la transition, retard engendré lui-même par la situation post-conflit dans lequel se trouve notre pays.

Sur le plan juridique, le représentant du ministère de la justice a confirmé le propos du vice-président en charge de la commission politique, défense et sécurité sur l'existence d'un avant-projet de lois portant sur l'adaptation de la législation pénale congolaise aux clauses du traité d'Ottawa, lequel avant-projet a été élaboré par la commission nationale de lutte contre les mines avec le concours du Centre des Nations-Unies de Coordination d'Actions Contre les mines (CCACM) et de quelques experts du CICR venus d'Abidjan.

Comme l'a si clairement souligné le vice-président lui-même, ledit avant-projet se trouve déjà sur sa table et attend d'être analysé au niveau de la commission politique, défense et sécurité du gouvernement, avant d'être transmis à l'Assemblée Nationale pour son adoption. Ce qui ouvrira la voie à sa promulgation par le chef de l'Etat sous forme de décret. Le vice-président s'est engagé à ce que cet avant-projet de lois soit adopté avant la fin de la transition.



*(Vue d'ensemble des conférenciers. En première ligne, de gauche à droite : S.E.M. William Swing, Représ. du Sec. Gén. de l'ONU en R.D. Congo et S.E.M. Johane Swinnem, Ambassadeur du Royaume de Belgique en R.D. Congo. En deuxième ligne, de gauche à droite : Colonel Léonce NKABI [derrière le Représ. du Sec. Gén. de l'ONU] et M. Stephen Randall, Conseiller Politique Amb. du Canada [derrière l'Ambassadeur du Royaume de Belgique])*

**2<sup>e</sup> axe : L'apport de la communauté internationale face à la mise en œuvre de la convention d'Ottawa**

La première intervention faite dans ce deuxième axe a porté sur l'apport de la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUC) à travers l'action du Centre des Nations-Unies de Coordination d'Actions contre les Mines (CCACM). Cet apport a concerné les cinq piliers de la lutte anti-mines à savoir : la destruction des stocks des mines, la déclaration des zones minées et le déminage, la prévention des accidents, l'assistance aux victimes, le plaidoyer et la législation. S'agissant de l'épineux dossier de la destruction des stocks des mines, il s'est avéré que 2.210 mines ont été détruites à ce jour avec le concours du CCACM. A propos du déminage, 3.500.000 m<sup>2</sup> des terres ont été dépolluées.

L'intervention sur l'apport de la MONUC était suivie de celle concernant l'apport des bailleurs des fonds, dont le Canada et la Belgique. Ces deux bailleurs ont rappelé les secteurs dans lesquels ils accordent leurs financements tout en insistant de façon particulière sur les financements qu'ils octroient dans le domaine de la lutte contre les mines.

La dernière intervention relative à l'apport de la communauté internationale était celle du Colonel Léonce NKABI du Congo Brazza-ville. Ce dernier a fait part de l'expérience de son pays au sujet de la mise en

œuvre de la Convention d'Ottawa en rappelant les dates de la ratification et de l'entrée en vigueur du traité dans son pays, en décrivant la structure organisationnelle responsable des questions des mines et en indiquant les principales étapes suivies par le processus de destruction des stocks des mines-lequel est passé par l'inventaire des stocks, l'élaboration du plan de destruction, la recherche des financements, la formation du personnel, le choix des sites de destruction et la destruction proprement dite.

Le Colonel Léonce NKABI a terminé son intervention en signalant l'élaboration d'une législation nationale sur les mines, qui attend elle aussi d'être adoptée par l'Assemblée Nationale, et la prospection de la partie sud-ouest du pays, qui est frontalière à la R.D. Congo et à la République d'Angola, truffée des mines antipersonnel.



*(Vue d'ensemble des conférenciers. En première ligne : M. Pierre TANTU, chargé des Relations Publiques à l'Amb. du Canada en R.D. Congo. En deuxième ligne, de gauche à droite : M. Par-Dieu Mayenikini, Sec. Exécutif de l'ADDIHAC et Mme Pascale Barnich de l'Handicap International / Belgique )*

**3<sup>e</sup> axe : L'implication des organisations internationales non gouvernementales et de la société civile congolaise à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa**

Trois interventions ont été faites en rapport avec cet axe : celles du CICR, d' HANDICAP INTERNATIONAL et de l' ADDIHAC.

Le délégué, Monsieur Antoine du CICR a fait l'historique des actions menées par son mouvement dans le cadre de la lutte anti-mines, notamment : l'appel lancé dès 1994 pour l'interdiction des mines, la participation dès 1996 aux travaux d'adoption du traité d'Ottawa et aux réunions annuelles et semestrielles des Etats-Parties, l'organisation d'évènements nationaux, régionaux et sous-régionaux, l'assistance technique pour la ratification du Traité et sa mise en œuvre en droit interne etc....C'est dans ce cadre, a-t-il souligné, que le CICR a pris une part active à l'atelier de travail sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et l'action contre les mines en RDC et aux travaux ayant conduit à l'élaboration de la législation nationale sur les mines.

De son côté, Madame Pascal BARNICH d'HANDICAP INTERNATIONAL a décrit dans les grandes lignes l'action menée par son organisation pour éradiquer le fléau des mines dans la ville de Kisangani. Cette action s'est étalée en deux phases : la première a couvert la période allant de 2001 à 2002 et a eu trois aspects : dépollution, sensibilisation et mission exploratoire. La deuxième phase couvre la période allant de 2003 à 2006 et porte sur l'appui communautaire de la problématique des mines pour la pérennisation des activités de sensibilisation. Grâce à cet appui, 22 villages ont été dépollués et 12 comités villageois ont été créés.

Enfin, Monsieur Par-Dieu MAYENIKINI, secrétaire exécutif de l'ADDIHAC, a dégagé les causes de la présence des mines en RDC et leurs conséquences sur le plan humanitaire, sur le plan socio-économique et sur le plan politique. En outre, il a souligné la nécessité de faire de la RDC une terre sans mines et a précisé l'apport de l'ADDIHAC dans cet effort. Cet apport consiste d'une part, aux enquêtes sur la présence des mines dans la province du Bas-Congo ; et d'autre part, à la sensibilisation aux dangers des mines et à la vulgarisation du traité d'Ottawa par la chanson. C'est dans ce cadre qu'il assure l'encadrement du Groupe Musical « Les Militants de la Paix », qui jouent aussi le rôle des jeunes ambassadeurs de l'action contre les mines en RDC.

### **b.3) Travaux en Ateliers et déclaration finale**

#### **b.3.1) Travaux en ateliers**

Il sied de souligner que pour approfondir les questions soulevées lors des échanges résultant des exposés, il a été prévu des travaux en Ateliers. Deux Ateliers ont été organisés au regard de la nature des questions traitées. Le premier a eu à réfléchir sur les questions politiques et diplomatiques liées à la Convention d'Ottawa, tandis que le second s'est penché sur l'épineuse question de la destruction des stocks des mines.

Dans l'un et l'autre atelier, la méthodologie de travail a consisté à faire l'état de lieu de la situation, à évoquer les difficultés rencontrées et à proposer des pistes concrètes de solution sous forme des recommandations. Ces travaux en ateliers ont donné lieu à la déclaration finale ci-après :



*(Lecture du rapport général et des recommandations de la table ronde. De gauche à droite : M. Francky Miantuala, chargé de formation et recherche de l'ADDIHAC et rapporteur de la table ronde ; M. Harouna Ouedraogo, Directeur du CCACM et modérateur de la table ronde ; M. Thierry Kalonga, rapporteur et participant).*

#### **b.3.2) Déclaration finale**

Nous, participants à la table ronde sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en RDC, tenue du 06 au 07 décembre 2005, au salon rouge du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, dans le cadre de la semaine congolaise sur l'interdiction des mines en RDC ;

Considérant que depuis l'adhésion de la RDC à la Convention d'Ottawa, plusieurs actions ont été accomplies sur le plan politique et diplomatique, notamment : l'élaboration du premier rapport initial en 2002, l'élaboration de deux rapports annuels en 2003 et 2004, l'élaboration d'un projet de plan national de lutte contre les mines, la préparation de la rencontre de Nairobi et l'élaboration d'un avant-projet des lois relatif à la législation nationale sur les mines ;

Considérant que, sur le plan militaire, certains stocks des mines ont été détruits grâce au travail assidu du Centre des Nations Unies de Coordination d'Actions contre les Mines (CCACM) et de certaines organisations internationales oeuvrant sur le terrain, notamment HANDICAP INTERNATIONAL de la Belgique ;

Dénonçant la confusion régnant autour de la gestion du dossier des mines entre la commission nationale de lutte contre les mines et les experts de la présidence et déplorant l'absence d'un texte juridique clair organisant la commission nationale;

Stigmatisant le manque de collaboration, l'absence de transparence et la sous information entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les mines ;

***Recommandons ce qui suit :***

- 1) Redynamiser les activités de la commission nationale de lutte contre les mines par l'adoption d'un texte juridique au rang du décret présidentiel, lequel devrait prévoir une structure à deux facettes : délibérante ou politique d'une part, technique ou d'exécution de l'autre ;
- 2) Equilibrer la représentation de la RDC à la conférence des Etats Parties en y incluant les experts appartenant à des ministères différents et en veillant à la permanence du ministère de la défense ;
- 3) Accélérer l'examen de l'avant-projet de loi relatif à la législation nationale sur les mines au niveau de la commission politique, défense et sécurité du gouvernement ;
- 4) Elaborer un projet au niveau de la commission nationale de lutte contre les mines pour obtenir un financement en vue d'exécuter le programme de destruction des stocks des mines d'ici novembre 2006 ;
- 5) Renforcer la collaboration et vulgariser l'information sur les actions menées par différents acteurs dans le cadre de la lutte contre les mines en RDC ;

- 6) Inclure la société civile parmi les instances siégeant au sein de la commission nationale de lutte contre les mines.

## **2. Rencontre sportive et carnaval**

### **a) Justification**

Cette double activité a eu lieu le mardi 13 décembre 2005. L'objectif poursuivi à travers elle était d'informer l'opinion nationale sur l'épineux problème des mines tel qu'il se pose dans notre pays. En outre, il était question d'impliquer la jeunesse congolaise dans les efforts déployés pour éradiquer le fléau des mines en l'amenant à lancer un message de soutien au Gouvernement Congolais et à la Convention d'Ottawa.

### **b) Déroulement de l'activité**

Commencée à 9 heures, l'activité s'est déroulée en deux phases à savoir : une rencontre sportive de football et une marche carnaval de soutien à la convention d'Ottawa. La rencontre sportive s'est déroulée de 11 heures à 13 heures au terrain Bondo dans la Commune de Ngiri-Ngiri : elle a opposé deux équipes dont F.C Authidon de l'entente provinciale de Kinshasa (EPPFKIN) et Gari-Cosmos de la deuxième division et a terminé par un score de 1-0 en faveur du premier.



*(T.P. AUTHIDON, équipe gagnante, avant la rencontre sportive)*

Après la rencontre sportive, les joueurs, les supporters, les membres de l'ADDIHAC et les invités, ont pris part à la marche carnaval de soutien à la Convention d'Ottawa. L'itinéraire suivi pour cette marche a couvert une distance de plus de 3 Km, du terrain Bondo au Bureau de l'ADDIHAC en passant par deux grandes artères : l'Avenue ASSOSSA, où se trouvent le marché Bayaka et les Galeries MAPHAR; et l'Avenue Kasa-Vubu, l'une des artères les plus fréquentées de la capitale.



*(Marche carnaval de soutien à la destruction de stocks de mines en R.D. Congo à l'échéance de novembre 2006)*

Attirés par les belles mélodies exécutées par le groupe des fanfares qui a agrémenté la marche, beaucoup de curieux se sont improvisés dans ladite marche, si bien qu'un embouteillage monstre a été créé aux croisements des avenues ASSOSSA - KASA-VUBU et SAIO et KASA-VUBU. Les passants et les conducteurs ont pu lire dans les banderoles les inscriptions comme : « L'ADDIHAC et la jeunesse congolaise disent non à l'arme des lâches, la mine antipersonnel », « Tous ensemble, soutenons la destruction des stocks des mines antipersonnel en RDC à l'échéance de 2006 » etc.

L'activité a pris fin devant le siège de l'ADDIHAC, après le mot de circonstance prononcé par son Secrétaire Exécutif, caractérisé par l'appel aux jeunes de s'impliquer dans la lutte contre les mines en RDC et par la remise des prix aux deux équipes qui ont participé à la semaine congolaise sur l'interdiction des mines antipersonnel à travers la rencontre sportive.

### **3. Matinée culturelle**

#### **a) Justification**

C'est le mercredi 14 décembre 2005, au Centre Culturel Boboto dans la Commune de la Gombe, que cette activité a eu lieu. A travers cette matinée culturelle, l'objectif poursuivi était d'impliquer les artistes musiciens et les acteurs de théâtre congolais dans la lutte contre les mines. Ceux-ci devaient, à travers leur prestation, apporter leur modeste contribution au combat contre les mines.

***b) Déroulement de l'activité***

La matinée culturelle s'est déroulée devant un public composé des participants à la table ronde sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa tenue du 06 au 07 décembre 2005, des élèves sélectionnés dans un certain nombre d'écoles de la capitale congolaise et de quelques invités. Elle a commencé à 14 heures par la présentation du programme par Monsieur MUDIANDAMBU Djunga, écrivain congolais et professeur de latin au collège Notre-Dame et a été marquée par plusieurs moments forts : déclamation des poèmes, production théâtrale, exécution des chansons sur les mines et messages divers.

Le premier moment fort était la déclamation du poème « vivre debout » par Mademoiselle Chimène NGIZULU, lauréate aux examens d'Etats, section nutrition avec 81 %. Ce poème souligne la nécessité pour tout être humain de vivre debout, c'est-à-dire, sans un éventuel handicap qui serait causé par l'arme des lâches qu'est la mine antipersonnel.

Le deuxième moment fort était la prestation du groupe musical « Les Militants de la paix ». Ce dernier a exécuté quelques chansons sur les mines, les droits de l'homme et la culture de la paix, dont l'Auteur Compositeur est Monsieur Par-Dieu MAYENIKINI, Secrétaire Exécutif de l'ADDIHAC. Quelques unes de ces chansons sont : « Halte à l'utilisation des mines », « Vivre debout », « Eloges à la paix », etc.

Le troisième moment fort était la présentation de la pièce de théâtre intitulée « Non aux mines » par le Ballet-Théâtre les Elus. Cette pièce théâtrale, dont le texte est une composition de l'ADDIHAC et dont la mise en scène a été assurée par Monsieur Victor MIAKANDA, Dramaturge congolais, a illustré les conséquences de l'utilisation des mines sur les populations civiles innocentes et sans défense.

L'histoire dramatisée se passe dans un Village d'un pays africain. Les habitants de ce village vivent dans la quiétude: les hommes vont à la chasse et à la pêche, les femmes vont puiser de l'eau à la rivière, cultivent les champs ... tout se passe merveilleusement bien. Malheureusement, cette sérénité est brisée avec le début d'une guerre odieuse au cours de laquelle les combattants ont utilisé les mines antipersonnel. Parmi les victimes figurent le chef du village qui, avant de mourir, demande aux villageois de s'unir comme un seul homme pour

éradiquer le fléau des mines. Le dénouement s'opère lorsque les villageois apprennent que le gouvernement a ratifié la Convention d'Ottawa qui interdit l'utilisation des mines et a décidé non seulement de détruire tous les stocks des mines mais aussi de dépolluer toutes les zones minées.



*(Prestation du Ballet – Théâtre « Les Elus », lors de la matinée culturelle)*

Le quatrième moment fort était la prestation époustouflante du Griot NENKAMU et du Ballet MBONGI'ETO. La particularité de ce groupe tient au fait qu'il réalise un mixage extraordinaire entre les instruments traditionnels et les instruments modernes. Ces instruments accompagnent des chansons aux messages forts interpellateurs, qui sont exécutées sur base d'une chorégraphie unique en son genre. Dans le cadre de la matinée culturelle, le principal message transmis par le Griot NENKAMU a souligné que la mine antipersonnel est certes un fléau mais pas une fatalité.



*(Prestation du Griot NENKAMU, lors de la matinée culturelle)*

La matinée culturelle a pris fin à 17 heures après les mots de remerciement et d'encouragement adressé respectivement par le Secrétaire Exécutif de l'ADDIHAC, au nom des organisateurs, et par Monsieur BANZA NGOY, Vice-Président de la Commission Nationale de lutte contre les Mines, au nom du Gouvernement Congolais. Après ces deux mots de la fin, tous les participants ont eu droit au cocktail prévu pour la circonstance.

#### **4. Exposition**

##### **a) Justification**

Cette activité a eu lieu le vendredi 16 décembre 2005 de 10 heures à 16 heures au Rond-Point des Huileries dans la Commune de Lingwala. L'Objectif poursuivi à travers cette activité était d'impliquer les artistes plasticiens dans le combat contre les mines et de présenter au grand public la travail abattu par les différentes organisations présentes au pays dans la cadre de la lutte contre les mines.

##### **b) Déroulement de l'activité**

Tout a commencé par l'installation des banderoles et des pancartes sur lesquelles étaient posés des tableaux, des affiches et des photos sur les mines. Ensuite, sous forme de visite guidée, les visiteurs suivaient avec attention les explications données par les membres de l'ADDIHAC à propos de chaque œuvre exposée. Parmi les organisations qui ont contribué en matériels didactiques à cette exposition, nous pouvons citer : le CCACM, l'HANDICAP-INTERNATIONAL Belgique, l'ICBL et l'ADDIHAC.



*(Distribution des dépliants pendant l'exposition)*

Toutes les œuvres exposées étaient réparties en six catégories :

- La première catégorie a regroupé les œuvres qui illustrent les différents types des mines ;
- La deuxième catégorie a comporté des œuvres qui montrent comment s'opère la sensibilisation des populations aux dangers des mines à Kisangani et au Katanga ;
- La troisième catégorie a compris des œuvres qui représentent les opérations de déminage et de destruction des stocks des mines entreprise dans la partie est de la RDC ;
- La quatrième catégorie a regorgé des œuvres qui illustrent une mine en action, c'est-à-dire, l'instant fatidique de l'explosion d'une mine, ainsi que des œuvres sur les victimes des mines ;
- La cinquième catégorie était constituée de cartes diverses : carte sur la présence des stocks des mines dans le monde, cartes sur les zones attestées ou soupçonnées minées en RDC...
- La sixième catégorie a regroupé des œuvres qui illustrent les conséquences de l'utilisation des mines sur les populations civiles.

En dehors de ces œuvres exposées, plus des 5.000 dépliants étaient distribués par les hôtesse aux passants et aux conducteurs des véhicules. Ces dépliants étaient intitulés : « campagne de vulgarisation de la convention d'Ottawa et de la problématique des mines en RDC ».



*(Témoignage d'un militaire, victime de mine lors de l'exposition publique)*

Il faut noter aussi que l'exposition a été marquée par le témoignage poignant d'une victime de mine. Il s'agit d'un militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) qui a sauté sur une mine antipersonnel à l'Est du pays alors qu'il combattait à l'époque dans le rang des ex Forces Armées Congolaises (FAC). Sa participation lors de l'exposition a énormément édifié le public sur les conséquences tragiques que les mines peuvent infliger aux populations civiles et aux combattants tant sur le plan humanitaire que sur le plan socio-économique. Il a également expliqué au public les différentes photos et affiches sur les types des mines que l'ADDIHAC a exposées.

### **5. Répercussion dans la presse**

Un large échos de toutes les activités ayant marqué la Semaine Congolaise sur l'Interdiction des Mines a été fait dans la presse aussi bien écrite qu'audiovisuelle. Dans la presse écrite, les organes de presse qui en ont fait échos sont : les journaux l'Avenir, le Palmarès, le Potentiel, l'Observateur ...

Dans la presse audiovisuelle, l'ADDIHAC a collaboré avec la chaîne « Digital Congo », qui a couvert les activités de la Semaine Congolaise sur l'Interdiction des mines. D'autres Chaînes de Radio et Télévision qui ont répercuté la Semaine sont : La RTNC 1, RAGA TV, RTGA...

Pour faire percevoir à l'opinion tant nationale qu'internationale les enjeux actuels de la problématique des mines en RDC, les membres de l'ADDIHAC ont participé à un certain nombre d'émissions à la radio et à la télévision.

### **6. Conclusion**

Au terme de ce rapport, il importe de souligner que la semaine congolaise sur l'interdiction des mines a été une réussite totale. Toutes les activités prévues dans le cadre de cette semaine ont eu bel et bien lieu et tous les objectifs poursuivis à travers chacune de ses activités ont été atteints. La table ronde sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en RDC a permis aux uns et aux autres de se faire une idée sur les actions entreprises dans le pays dans le cadre de la lutte anti-mines depuis décembre 2003.

Bien plus, elle a donné aux autorités politiques et militaires congolaises l'occasion de se rappeler les actions à réaliser à court terme pour que la RDC soit en conformité avec les clauses de la convention d'Ottawa, notamment : la destruction de tous les stocks des mines existant sur le sol congolais au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et l'adoption d'une législation nationale sur les mines.

Quant aux autres activités de la semaine (rencontre sportive, carnaval, matinée culturelle, exposition et participation aux émissions télévisées et radiodiffusées), elles ont non seulement fait une large vulgarisation de la convention d'Ottawa et de la problématique des mines en RDC auprès de l'opinion nationale, mais elles ont aussi permis à des couches diverses de la population (la jeunesse congolaise, les artistes, les écrivains ...) d'apporter leur modeste contribution aux efforts déployés pour faire de la RDC une terre sans mines antipersonnel.

Mais quelles leçons faut-il retenir de cette semaine congolaise sur l'interdiction des mines ?

Si, au regard des informations recueillies lors de la table ronde sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa, nous ne pouvons pas dire que la lutte anti-mines en RDC est stagnante étant donné que quelques stocks des mines ont été détruits au cours de l'année 2005, nous devons tout de même avoir le courage de reconnaître que cette lutte est piétinante et éparse.

Ce qui la rend piétinante c'est d'une part la situation post-conflit dans laquelle se trouve notre pays, lequel sort d'une guerre qui n'a connu ni vainqueur ni vaincu, avec comme conséquence immédiate et malheureuse le flou insidieusement entretenu sur l'arsenal militaire détenu par chacun des protagonistes; et d'autre part, l'impératif lié à l'organisation des élections prochaines à l'échéance de juin 2006, lequel fait apparaître des priorités plus impérieuses pour doter la RDC des institutions véritablement républicaines. Par ailleurs, cette lutte éparse dans la mesure où il y a défaut de coordination et crise de leaderships au niveau des instances gouvernementales.

Mais malgré ces contraintes, nous soutenons que le dossier mines mérite de figurer parmi les priorités du gouvernement vu les risques que ces armes représentent vis-à-vis des populations civiles et vu son caractère urgent. Une réelle volonté politique est donc vivement souhaitée. C'est à cette condition, nous semble-t-il, que l'idéal d'une RDC sans mines antipersonnel cessera d'être un rêve pour devenir une réalité.

## **7. Annexe : Programme de la table ronde**

### **❖ Mardi 6 décembre 2005:**

- 09:30': Ouverture officielle

#### **Les institutions publiques congolaises face à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa**

- 10:30': Etats de lieu de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa en RDC
  - Sur le plan diplomatique par le Point Focal par un délégué du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale.
  - Sur le plan militaire: Inventaire et destruction des stocks des mines antipersonnel à l'échéance de l'an 2006 par un délégué du Ministère de la Défense Nationale.
  - Sur le plan juridique: La législation congolaise face à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa par un délégué du Ministère de la Justice.
- 11:30': Débat
- 12:30': Pause déjeuner

#### **L'apport de la communauté internationale à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa**

- 13:30': L'apport de la Monuc à la veille des élections en RDC.
- 14:00': Le rôle du CCCM dans le processus de mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa en RDC.
- 14:30': L'expérience de la République du Congo (Brazzaville) à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa: Inventaire et destruction des stocks par le Colonel Léonce Nkabi.
- 15:00': L'apport du Canada dans la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa en RDC.
  - Appui aux institutions publiques et CCACM par Stephen Randall, Conseiller et Consul, Ambassade du Canada.
- 15:30': L'apport de la Belgique en RDC
- 16:00': Débats
- 16:30': Synthèse et fin de la première journée

### **❖ Mercredi 7 décembre 2005**

#### **L'implication des Organisations Internationales Non Gouvernementales et la société civile de la RDC à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa**

- 09:00': Le rôle du CICIR en RDC
- 09:30': L'action d'Handicap international dans la lutte dans la lutte contre les mines en RDC.
  - Cas de la ville de Kisangani

- 10:00': La Fondation suisse de déminage face au processus de déminage en RDC
- 10:30': La présence des mines antipersonnel en RDC. Ses conséquences au processus électoral en cours par Par-Dieu Mayekini, Secrétaire Exécutif de l'ADDIHAC.
- 11:00': Débats
- 12:00': Atelier
- 13:00': Pause déjeuner
- 14:00': Reprise des Ateliers
- 15:00': Présentation des résolutions des Ateliers
- 16:30': Clôture de la Table ronde.